« *MARTINIQUALITE* »

Appel à projets

L'appel à projets « *MARTINIQUALITE* »

Le dossier de candidature est à déposer sur la plateforme de collecte :

https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique

ARTICLE 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

- **Contexte**

MARTINIQUALITE est pour la Collectivité Territoriale de Martinique un évènement facilitateur de l'accompagnement d'une dynamique territoriale de développement des communes et villes du nord Caraïbe et atlantique mais aussi du Centre et du Sud afin de partager des stratégies partenariales et territoriales d'attractivité du territoire.

MARTINIQUALITE s'inscrit dans la volonté de mettre en exergue notre patrimoine référencé au niveau international (La montagne Pelée et les pitons du nord patrimoine mondial de l'Unesco, Martinique Réserve Mondiale de Biosphère UNESCO, la yole ronde patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO» …) son savoir-faire et son offre touristique, éléments de son identité.

- **Objectifs**

MARTINIQUALITE vise à faire découvrir mais surtout contribue à l'amélioration de la qualité et de la diversité des offres et produits de notre terroir, à véhiculer une image audacieuse, moderne, ambitieuse en donnant de la lisibilité et de la visibilité à nos patrimoine et atouts.

Cet évènement a aussi pour ambition de faciliter le déploiement de produits touristiques et l'appropriation de la richesse naturelle et culturelle de la Martinique.

MARTINIQUALITE est aussi un rendez-vous qui contribuera au développement de l'attractivité du territoire afin de :

- Mobiliser des artisans, restaurateurs, artistes, sportifs,
- Accompagner l'émergence et le déploiement de produits touristiques et de loisirs innovants, durables basés sur les atouts naturels,
- Accompagner et soutenir les artistes et acteurs culturels dans leur démarche de création,
- Soutenir l'activité économique en encourageant la diversité et la vitalité culturelle et patrimoniale,

- Soutenir les initiatives dans le cadre d'une valorisation des traditions populaires

MARTINIQUALITE a aussi comme ambition d'être un vecteur des 4 marqueurs de la « *Martiniqualité* » identifiés par le Comité martiniquais du tourisme relevant de la valorisation des traditions et expertises tels que :

- La gastronomie et les produits du terroir,
- L'artisanat
- Les animations autour du patrimoine,
- Les traditions agricoles,
- La connaissance et les échanges sur notre culture,
- La pratique des activités sportives

ARTICLE 2 CIBLE ET PERIMETRE DE L'ACTION

Cette action vient renforcer la dynamique de valorisation du patrimoine et du territoire.

Le but est d'augmenter les flux touristiques et de jouer le rôle de levier de développement et plus particulièrement de créer un temps fort entre les acteurs du développement économique, de la valorisation de notre patrimoine et la population.

Cet évènement s'adresse au grand public, consommateurs, professionnels, artisans, restaurateurs, artistes, sportifs, …

Différents temps forts devront être proposés en des lieux adaptés avec des espaces et équipements dédiés selon les volets indiqués de la manifestation.

MARTINIQUALITE s'appuie sur quatre volets marqueurs de notre territoire et s'articule sur les vecteurs de transmission du Patrimoine ci-après :

1. Histoire mémorielle du Patrimoine et Spiritourisme
2. Gastronomie
3. Sports Balnéaires, Nautisme, Nature et Biodiversité
4. Artisanat et Savoir-Faire

et sur un volet animation de l'évènement .

Volet Histoire et du Patrimoine et Spiritourisme

Le volet Patrimoine s'appuie sur la relation entre patrimoine et tourisme, dans la perspective d'une mise en valeur et d'une promotion territoriale de chaque zone.

En effet, le patrimoine joue un rôle dans la reconnaissance, la visibilité du territoire et dans l'appropriation de celui-ci par ses habitants.

Les enjeux de sa valorisation sont nombreux et stratégiques, tant pour l'économie que pour la dimension socioculturelle du territoire.

La relation entre patrimoine et tourisme s'inscrit dans une dynamique générant des opportunités de valorisation économique et culturelle.

MARTINIQUALITE en ce sens mettra en valeur les sites patrimoniaux, et monuments par territoire et relevant de la compétence de chaque EPCI.

Volet Gastronomie

MARTINIQUALITE permettra aux restaurateurs volontaires de proposer des menus à partir de deux produits de saison à un tarif unique.

Volet Sports Balnéaire, Nautisme, Nature et Biodiversité

Un rendez-vous sportif sera proposé à la population afin de

- contribuer au développement du Sport santé
- développer les pratiques sportives au sein de la zone (randonnées, activités aquatiques,…)

Volet Artisanat et Savoir-Faire

Valoriser et promouvoir les productions des artisans via un village artisanal mais aussi soutenir les initiatives dans le cadre d'une valorisation des expertises artisanales.

L'artisanat représente l'économie de proximité et l'emploi du quotidien. Il s'agit d'un secteur clé qui participe fondamentalement au dynamisme de notre économie et à l'attractivité du territoire.

Volet animation

Par ailleurs des actions d'animations contribueront aussi par le biais de conférences à sensibiliser la population sur des problématiques de santé publique comme le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires et ses impacts sur la santé mais aussi sur des sujets de société comme la violence et le lien social et l'approche sociologique du développement ou toute autre thématique d'intérêt pour le territoire.

Il s'agira aussi de proposer aux artistes (musique, danse, théâtre…) de présenter sur une scène leurs arts.

Cette scène pourrait être l'espace proposé pour le village artisanal.

Les résultats attendus

Les résultats attendus sont notamment l'amélioration de l'attractivité du Territoire, la création de valeur ajoutée pour les entreprises et autres acteurs économiques, la visibilité de nouveaux produits et productions et services en lien avec les besoins du territoire.

C'est une action qui vise à réduire la fracture territoriale dans l'optique d'une meilleure structuration patrimoniale, des activités économiques existantes et d'une performance économique globale de l'ensemble du territoire.

Le concept et le modèle sont inspirés des précédentes éditions de Convergence qui ont permis de réaliser une première édition de Confluence en 2019 sur le territoire du nord caraïbe.

ARTICLE 3 ÉLIGIBILITE DES DOSSIERS

Conditions générales d'éligibilité

Qui peut candidater ?

- Les Communautés d'agglomération (Cap nord, Espace Sud, CACEM)
- Chaque communauté d'agglomération devra faire la proposition d'une offre relevant de ses compétences et pour son territoire

Critères de sélection

Pour être sélectionnés, les projets éligibles sont instruits notamment sur la base des critères suivants :

-Capacité financière et administrative du porteur de projet à réaliser l'opération dans un délai compatible avec la bonne réalisation du programme

- dynamique éco-responsable

- Intérêt touristique et retombées pour le territoire

-Stratégie de communication prévue visant à faire connaître le projet et marketing envisagé par public cible,

- compétences des professionnels et acteurs sollicités

- qualité et pertinence des produits et services de valorisation du patrimoine matériel et immatériel et des traditions de la Martinique proposés

ARTICLE 4 PROCESSUS DE SELECTION

Le dossier de candidature téléchargeable sur https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique. Pour être éligible, le candidat doit transmettre son dossier de candidature dûment renseigné avec les pièces justificatives demandées.

ARTICLE 5 EXAMEN ET SELECTION DES DOSSIERS

1.Réception des projets au sein service Guichet, animation, communication et archivage qui envoie une attestation de dépôt du dossier aux porteurs de projet soumissionnaires .

2. Le(s) service(s) instructeur(s) concernés de la Direction partagée des fonds européens :
a. Vérifie la complétude du dossier par rapport aux exigences mentionnées dans l'appel à projets et envoie le cas échéant une demande de pièces complémentaires au porteur de projet
b. Envoie un accusé de réception de dossier complet au porteur de projet ;
c. Pré-instruit les dossiers pertinents ;

3. Un Comité Technique de pré-sélection statue et réalise un pré-classement sur la base de la grille d'analyse en respect des critères de sélection établis dans l'appel à projets.

Lors de cette première étape chaque candidat ayant un dossier éligible sera auditionné par le comité technique de pré-sélection pour une meilleure valorisation de son projet.

4. les dossiers retenus sont adressés au service instructeur pour instruction.

5. Les dossiers sont présentés des dossiers en Instance Technique partenariale (ITP).

6. Les dossiers sont ensuite soumis aux instances de décision de la Collectivité

7. Une Convention est signée entre la CTM et chaque EPCI

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE

Les membres des comités de pré-sélection et du jury sont tenus au secret des délibérations, des informations sur les porteurs de projet ainsi que les entreprises candidates. Ils garantissent l'entière confidentialité sur les documents qui leur sont transmis durant le concours. Ils s'engagent à ne divulguer aucune des informations fournies par les candidats sans l'autorisation expresse de ces derniers.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La Collectivité se réserve le droit de promotion du nom des lauréats, des participants et leurs projets sans pour autant porter atteinte à la confidentialité d'informations stratégiques, ainsi que le droit d'utiliser leur image à titre gracieux dans le respect de l'autorisation validée par le candidat.
Toute candidature implique de la part des candidat(e)s, le consentement et l'acceptation sans restriction présent du règlement.
Les candidats qui concourent au prix des trophées de l'économie circulaire reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent les dispositions.

ARTICLE 8 DATE D'OUVERTURE ET CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets sera ouvert à compter du **25 juillet 2025**

Calendrier de l'appels à projets

- Date limite de dépôt des candidatures : 15 Octobre 2025
- Pré-sélection des projets : 30 novembre 2025
- Sélection des candidats : 15 décembre 2025

Le financement des projets se fera sur la base de la fiche DOMO 4-6-2 et de la maquette financière du PO FEDER/FSE+

L’octroi d’une subvention sera fonction du montant de l’investissement, de la maquette financière et relative à la fiche 4-6-2 du document de mise en œuvre du PO FEDER/FSE+ (DOMO) : Mise en valeur et valorisation du patrimoine culturel et naturel martiniquais